



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et  
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques  
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 02/10/2023

**Affaire suivie par :**

Samuel ANDRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 47 45

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

**Courriel :** [drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 24/09/2023 au 01/10/2023

**Référence :** Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>



# Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

**N°32**

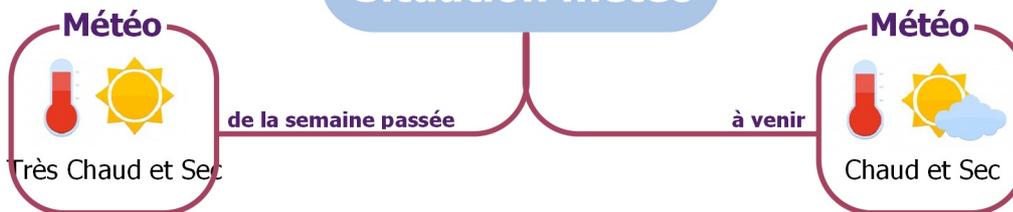
**Du 24 septembre au 01 octobre 2023**

édité le 02/10/2023

## Synthèse

La semaine dernière a été marquée par une température anormalement élevée pour la saison et un temps sec. La majorité des cours d'eau d'Île-de-France ont vu leurs débits diminuer entraînant, notamment sur les petits cours, des franchissements de seuil. Plus de la moitié des stations sont désormais au moins sous le seuil de vigilance. Cette semaine s'annonce chaude et sèche, les débits des rivières devraient continuer à diminuer, de nouveaux franchissements de seuil sont à prévoir. Toutes les nappes d'Île-de-France repartent à la baisse en cette fin du mois de septembre. Les franchissements de seuils demeurent identiques. À Ecrosnes (28), le seuil d'alerte n'a été franchi qu'un seul jour sur la semaine.

## Situation météo



## Bilan de la semaine passée

**Débits**  
Baisse normale

**Nappes**  
Vidange

## Stations jaugées

la semaine à venir pour valider les débits

- Creil
- Ballancourt
- Gournay-sur-Marne
- Férolles-Atilly [La Jonchère]
- Guigneville [La Mothe]
- Episy (Loing)

Prochain bulletin d'étiage le 10 octobre 2023

## SOMMAIRE

Carte de suivi de l'étiage .....	p.2
Débits des rivières .....	p.3
Bilan annuel des bulletins .....	p.4
Situation des nappes .....	p.5

# Situation des rivières

## Carte de suivi de l'étiage Situation du 02/10/2023



### Etat de criticité de la situation d'étiage

#### Stations\_Etiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Débit des rivières sur 3 semaines

## Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)			Tendance	Indice de confiance	
		V	A	AR	C	N°30	N°31	N°32			
						10/09	17/09	24/09	01/10		
<b>Grandes rivières :</b>											
Mame	Gournay-sur-Marne	32	23	20	17	39	40	38	le 30/09/23	→	
Oise	Creil	32	25	20	17	33	35	36	le 30/09/23	↘	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	74	79	74	le 27/09/23	→	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	71	84	83	le 27/09/23	→	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	108	119	113	le 30/09/23	→	
Seine	Vernon	170	131	113	100	173	198	186	le 30/09/23	↘	
Yonne	Pont-sur-Yonne	30	16	13	11	23	26	17	le 26/09/23	→	
<b>Petites rivières :</b>											
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,29	0,33	0,29	le 30/09/23	/	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,35 c	1,36 c	1,41	le 29/09/23	/	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,31 c	0,50 c	0,35	le 30/09/23	/	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,5	3,9	3,5	5,3	5,7	5,8	le 30/09/23	↘	
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4	2,2	2,3	2,4	le 30/09/23	↘	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	4,6 c	5,0 c	4,9	le 30/09/23	/	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	1,8	1,9	1,8	le 30/09/23	→	
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55	0,84	0,89	0,94	le 30/09/23	/	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	3,8 c	5,1 c	4,2	le 29/09/23	→	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,15	0,17	0,18	le 29/09/23	↘	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,46 c	0,71 c	0,46	le 30/09/23	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	0,92	1,38	1,03	le 30/09/23	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evroult]	0,16	0,13	0,12	0,11	0,12	0,15	0,14	le 30/09/23	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	1,1	2,0	1,5	le 30/09/23	→	
Orvanne	Diant [Lavoir de Comoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,21	0,22	0,24	le 29/09/23	↘	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,36	0,35	0,34	le 29/09/23	→	
	Jouarre [Vanry]	0,92	0,72	0,60	0,50	0,71	0,76	0,75	le 29/09/23	↘	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,15	0,22	0,20	le 30/09/23	→	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,013	0,031	0,021	le 30/09/23	↘	
Ru d'Anceœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,013	0,016	0,016	le 28/09/23	↘	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,25	0,33	0,31	le 30/09/23	↘	
Sumelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,59	0,69	0,71	le 27/09/23	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,23	0,26	0,25	le 30/09/23	↘	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,2	3,0	2,4	2,0	2,2	2,3	2,3	le 30/09/23	↘	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,09	1,25	1,14	le 30/09/23	→	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,043	0,052	0,062	le 30/09/23	→	
Ysieux	Viarmes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,071	0,117	0,105	le 29/09/23	↘	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,41	0,70 c	0,51	le 30/09/23	↘	

- c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations  
 (\*) station gérée par la DREAL Normandie  
 (\*\*) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire  
 (\*\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

[/ ] Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

**Tendance à venir :**

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.



# Situation des nappes

## Etat des piézomètres

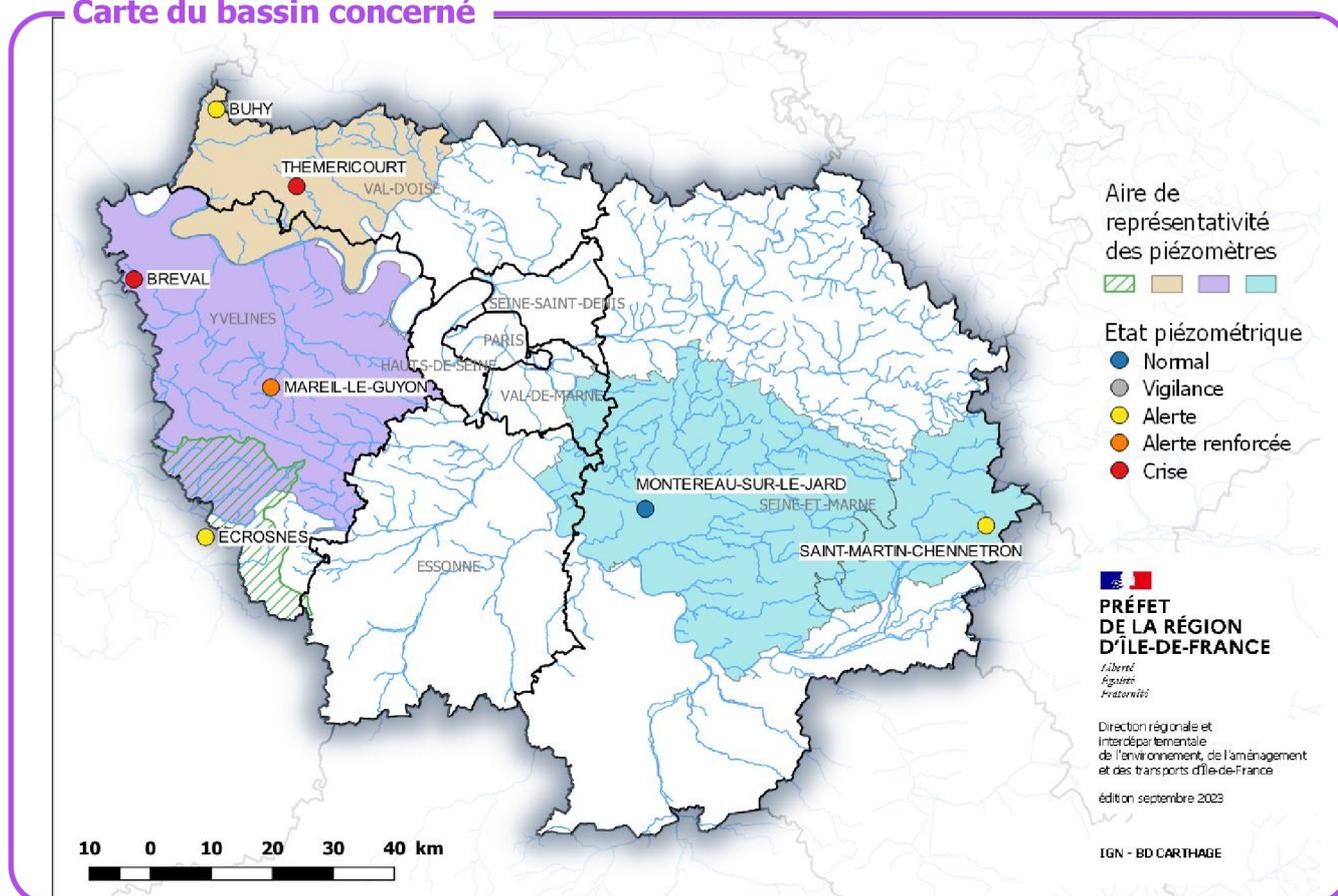
### Tableau des tendances

En semaine 39, la tendance générale est à la baisse, et ce, quel que soit le point de suivi. À Buhy, les niveaux de la semaine précédente sont supérieurs aux semaines antérieures, mais la tendance s'est inversée en cours de semaine et la tendance récente est à la baisse.

Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m)				N°30	N°31	N°32	Tendance récente
		V	A	AR	C	Semaine 37	Semaine 38	Semaine 39	
		10/09	17/09	24/09	01/10	10/09	17/09	24/09	
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	43,51	43,61	43,83	Baisse
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	61,44	61,43	61,53	Stable
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	111,34	111,38	111,35	Baisse
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	74,57	74,54	74,51	Baisse
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	49,49	49,40	49,36	Baisse
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	124,30	124,30	124,25	Baisse
Craie sous calcaires de Beauce	Ecrosnes	136,5	136,3	136,1	135,9	136,33	136,29	136,27	Baisse

## Carte de suivi de l'état piézométrique

### Carte du bassin concerné



**Liens utiles**

**L'étiage sur Internet :**

- **DRIEAT** : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>
- **DREAL Normandie** : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>
- **DREAL Centre - Val de Loire** : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

**Données rivières en ligne :**

<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

**Données nappes en ligne :**

<http://ades.eaufrance.fr/>

**Observatoire national des étiages :**

<http://onde.eaufrance.fr/>

**Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :**

<https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

<https://vigieau.gouv.fr/>

**Contact**

**drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr**

**Prochain bulletin d'étiage le 10 octobre 2023**

**QR code du bulletin**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*